



## Refus formation permis de conduire

-----  
Par Ade77127

Bonsoir à tous,

Je suis fonctionnaire depuis 2016.

Suite à un déménagement et un éloignement de mon lieu de travail, j'ai effectué une demande, auprès de mon employeur, afin qu'il m'accorde le droit à la formation au permis de conduire car les problèmes de transport sur ma ligne sont fréquents et doublent parfois triplent mon temps de trajet.

Je précise que la somme sur mon compte de formation finance largement le montant du permis et que ce dernier sera effectué hors de mon temps de travail.

Mon employeur a tout de même refusé de m'accorder mon droit à cette formation.

Un recours est il possible?

Merci d'avance.

-----  
Par jodelariege

bonjour

il semble que votre employeur fonction publique ait raison car la formation CPF doit servir à acquérir des compétences nécessaires à la mise en ?uvre d'un projet d'évolution professionnelle  
or vous allez utiliser votre future voiture pour vos trajets travail /domicile mais pas dans le cadre du travail

vous pouvez passer votre permis de conduire en dehors des heures de travail et avec votre propre argent

lire ci dessous :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18090#:~>